

La soutenance de mémoire de Master en sciences sociales
- *pilier migration et citoyenneté* - de

Madame Lidia Saraiva

**De la justification du recours à la désobéissance civile
dans un contexte démocratique**

Une étude de cas sur le Collectif R à Lausanne

aura lieu le

28 février 2018 à 10h00

Bâtiment MAPS, A.-L. Breguet 1, salle -010 (rez inférieur)

Directrice de mémoire : Christin Achermann

Expert-e : Damian Rosset

Dans le contexte de régimes politiques démocratiquement constitués, l'obéissance au droit est généralement considérée comme un principe conditionnant et garantissant le bon fonctionnement et la cohésion de la société. Le droit est effectivement perçu comme un régulateur des relations sociales voire même comme un vecteur d'intégration sociale. Par ailleurs, il est communément admis que les systèmes politiques se présentant comme démocratiques fournissent à leurs citoyen-ne-s des outils institutionnels et légaux afin de leur permettre d'exprimer leurs opinions, et notamment leurs mécontentements et critiques. Dans cette perspective, la multiplication des actes de désobéissance civile constatés au cours des dernières décennies pourrait en surprendre plus d'un-e. Pourtant, loin de l'image anarchiste et anti-démocratique qui leurs est souvent hâtivement prêtée, ces actes incarnent une forme de contestation politique légitime notamment dans la mesure où ils traduisent un attachement aux principes fondamentaux qui constituent nos sociétés et, par conséquent, une manière d'affirmer la démocratie, c'est-à-dire le gouvernement du peuple par le peuple.

La désobéissance civile est un phénomène complexe prenant forme à la croisée de la philosophie politique, du droit, de la théorie politique ou encore de la sociologie. En s'imprégnant de contributions issues de ces diverses disciplines, ce travail prétend explorer les logiques sous-jacentes au recours à la désobéissance civile par des individus collectivement, publiquement et pacifiquement organisés. A travers de l'étude de cas portant sur le Collectif R à Lausanne qui se mobilisent contre les accords de Dublin, nous avons tenté de comprendre pourquoi celui-ci n'utilisait que partiellement des canaux légaux pour faire valoir ses revendications mais aussi essayé de saisir les objectifs qu'il prétend atteindre par le biais de cette forme particulière de contestation. Ainsi, par l'articulation de ces deux aspects, nous avons précisément cherché à appréhender la manière dont les membres du Collectif R justifient que leur engagement vis-à-vis des demandeurs/demandeuses d'asile dit-e-s cas Dublin se façonne à travers du prisme de la désobéissance civile.